
Groupe national de concertation prison (GNCP)

Dossier d'animation

Journées Nationales Prison 2015

« Moins punir par la prison pour mieux reconstruire »

Combattre les effets destructeurs de notre système pénal

Ce dossier a été créé afin d'apporter aux Groupes Locaux de Concertation Prison des éléments de réflexion et des outils pour l'organisation d'un événement national, régional ou local, et ce dans le cadre des Journées Nationales Prison.

Groupe National de Concertation Prison

ANVP – Aumôneries CATHOLIQUE, PROTESTANTE, ET MUSULMANE – La CIMADE- CROIX ROUGE FRANCAISE – FARAPEJ – FNARS – GENEPI – SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE – UFRAMA

Table des matières

Table des matières.....	2
Affiche.....	3
Réflexion autour « Moins punir pour mieux reconstruire ».....	4
Histoire « Punir Autrement ».....	5
Eléments statistiques, de l'entrée à la sortie de prison.....	6
Focus sur le suicide : Eléments statistiques.....	7
Nos sources, pour aller plus loin.....	8
Exemple de mise en forme du thème, interprétée par une personne détenue au centre de détention de Bapaume.....	9
Les acteurs du GNCP.....	10
Nos valeurs communes.....	14

22 èmes Journées Nationales Prison
du 23 au 29 novembre 2015

MOINS PUNIR PAR LA
PRISON POUR MIEUX
RECONSTRUIRE

Organisées par le :

GROUPE NATIONAL DE CONCERTATION PRISON

ANVP, Aumôneries CATHOLIQUE, MUSULMANE et PROTESTANTE DES PRISONS, LA CIMADE,
LA CROIX ROUGE FRANCAISE, FARAPEJ, FNARS, GENEPI, SECOURS CATHOLIQUE, UFRAMA

Groupe National de Concertation Prison

ANVP – Aumôneries CATHOLIQUE, PROTESTANTE, ET MUSULMANE – LA CIMADE - CROIX ROUGE FRANCAISE –
FARAPEJ – FNARS – GENEPI – SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE – UFRAMA

Réflexion autour « Moins punir pour mieux reconstruire »

À l'attention des groupes locaux de concertation prison, des associations et aumôneries en vue de l'organisation des Journées Nationales Prison 2015

Lorsqu'on les interroge sur notre système pénal, les français expriment majoritairement le souhait d'une justice plus sévère. Pourtant, ils sont également très majoritairement sans illusion sur la prison. La réponse de la Justice n'apporte pas forcément de solution satisfaisante ; bien plus, le système pénal produit aussi des effets destructeurs comme nous le constatons régulièrement auprès des personnes détenues, de leurs proches ou des sortants que nous accompagnons.

Pourtant, la justice ne devrait-elle pas être une justice qui reconstruit ? C'est à une justice qui reconstruit plus qu'elle ne détruit que nous aspirons, ce que nous promovons par nos actions.

Cette année, l'objectif des Journées Nationales Prison (JNP) sera d'interpeller nos concitoyens et d'ouvrir le débat sur les dysfonctionnements du système pénal et ses effets destructeurs, mais aussi sur les solutions qui existent, en allant des pratiques locales jusqu'aux réformes législatives. Nous poursuivrons ainsi notre volonté commune de mettre nos concitoyens face aux réalités de la justice et de la prison, en les invitant à aller au-delà de leurs représentations initiales.

Le thème de cette année est très large : la prison y a bien sûr sa place, mais il permet de couvrir bien d'autres questions qui manifestent cette tension entre conséquences néfastes du système pénal et aspiration à une justice qui reconstruit. S'il permet d'analyser l'impact du système pénal sur le condamné, c'est aussi des conséquences sur les proches, les victimes d'infractions, et jusqu'à la société toute entière dont il nous faudra témoigner.

Histoire « Punir Autrement »

- 1885** La loi du 14 août 1885 instaure la **libération conditionnelle**.
- 1891** La loi du 26 mars 1891 crée le **sursis simple**.
- 1958** Ordonnance du 23 décembre 1958 : création des **comités de probation et d'assistance aux libérés** (CPAL) présidés par les juges de l'application des peines. Mise en œuvre du **sursis avec mise à l'épreuve**.
- 1970** Loi du 17 juillet 1970 : création du **contrôle judiciaire**.
- Loi du 31 décembre 1970 : les personnes consommatrices de produits stupéfiants peuvent, en alternative aux poursuites, faire l'objet d'une **injonction thérapeutique**.
- 1972** La loi du 29 décembre 1972 institue les **réductions de peine**.
- 1975** La loi du 11 juillet 1975 crée les **peines de substitution** aux courtes peines de prison : suspension du permis de conduire par exemple.
- 1983** La loi du 10 juin 1983 : création de la **peine de travail d'intérêt général** (TIG).
- 1993** La loi du 4 janvier 1993 institue la **médiation pénale** comme mesure alternative aux poursuites pénales.
- 1994** 1^{er} mars 1994 : entrée en vigueur du Nouveau Code pénal. En matière de **contravention** une peine de prison ne peut plus être prononcée.
- 1995** La loi du 8 février 1995 ouvre la possibilité de **convertir** en Travail d'Intérêt Général toutes les peines inférieures à 6 mois de prison.
- 1997** La loi du 19 décembre 1997 : le **placement sous surveillance électronique** (PSE) est une modalité d'exécution des peines privatives de liberté.
- 2000** Loi du 15 juin 2000 : la **détention provisoire** peut être exécutée sous le régime du placement sous surveillance électronique (PSE).
- 2004** Loi du 9 mars 2004 : possibilité de mettre en œuvre une **composition pénale** en alternative aux poursuites.
- 1^{er} octobre 2004 : premières audiences de comparution immédiate sur **reconnaissance préalable de culpabilité** – le **plaider coupable**.
- 2009** Loi du 25 novembre 2009 : Loi pénitentiaire prévoit la possibilité **d'aménagement de peine** pour des sanctions jusqu'à deux ans de prison.
- 2010** Maison Centrale de POISSY – expérience de **justice restaurative**, via une rencontre entre auteurs d'infractions et victimes.
- 2014** Loi du 15 août 2014 relative à la prévention de la récidive et à l'individualisation des peines : création d'une nouvelle peine alternative à la prison, la **contrainte pénale**.

Eléments statistiques, de l'entrée à la sortie de prison

7% des entrants en prison en 2011 se déclaraient SDF.

51% des détenus avaient un emploi déclaré au moment de leur arrestation, **7%** travaillaient au noir.

1 détenu sur 7 n'a jamais exercé d'activité professionnelle.

1 union sur 10 dont l'un des membres est un détenu est rompue durant le mois qui suit son incarcération. **1 personne sur 2** a vu ses relations avec ses amis ou sa famille se réduire.

16% des proches de détenus ont dû reprendre une activité, modifier leur temps de travail ou l'arrêter suite à l'incarcération.

En prison, il faut au minimum **200€** par mois pour faire face aux besoins de première nécessité et garder un lien avec l'extérieur : achat de produits d'hygiène, d'unités téléphoniques, location de frigo, de TV...

Seul **1 détenu sur 4** a accès à un travail rémunéré, payé en moyenne **20 à 45% du SMIC** ou à la pièce.

48% des personnes détenues n'ont aucun diplôme. Le taux d'illettrisme est de **10,9%**. Chez les jeunes détenus de plus de 18 ans, **80%** d'entre eux sont sans diplômes et **40%** échouent au bilan de lecture.

Le taux de suicide parmi la population carcérale est **10 fois** supérieur à celui de la population générale.

Au moins **un** trouble psychiatrique est identifié chez **8 hommes détenus sur 10.**

38% des personnes incarcérées depuis moins de 6 mois souffrent d'une addiction aux substances illicites.

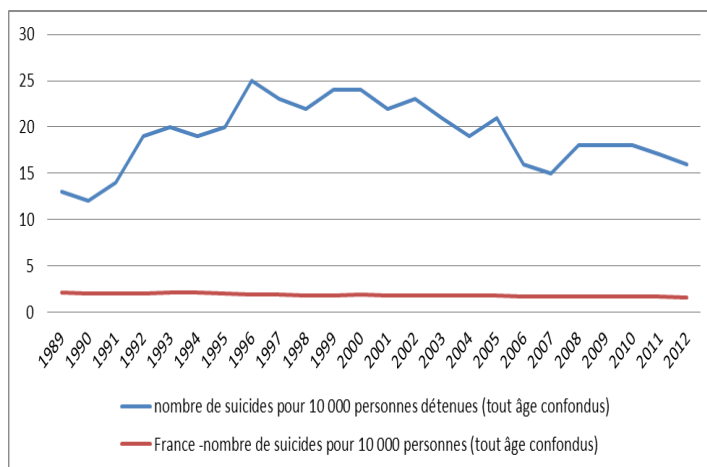
A la sortie de prison, **14%** des personnes déclarent ne pas disposer d'une véritable solution de logement ou d'hébergement.

Focus sur le suicide : Eléments statistiques

Il y a **10 fois** plus de suicides en prison qu'en liberté.

En prison, plus de **95%** des personnes détenues sont des hommes.

Nous n'avons pas d'informations sur le taux et le nombre de suicides des personnes libérées.



Années	Nombre de suicides en prison	Nombre de suicides pour 10 000 personnes détenues (tout âge confondus)	France - nombre de suicides pour 10 000 personnes (tout âge confondus)	France - nombre de suicides pour 10 000 personnes - Hommes / Femmes (tout âge confondus)
1989	62	13	2,1	
1990	59	12	2,03	3,23 / 1,07
1991	67	14	2,01	
1992	95	19	2,03	
1993	101	20	2,12	
1994	101	19	2,08	
1995	107	20	2,03	
1996	138	25	1,93	
1997	127	23	1,91	2,84 / 1,0
1998	119	22	1,8	2,71 / 0,92
1999	125	24	1,75	2,61 / 0,94
2000	120	24	1,84	2,79 / 0,95
2001	104	22	1,76	2,66 / 0,91
2002	122	23	1,78	2,66 / 0,95
2003	120	21	1,79	
2004	115	19	1,77	
2005	122	21	1,74	
2006	93	16	1,69	
2007	96	15	1,63	
2008	115	18	1,66	
2009	122	18	1,67	
2010	121	18	1,64	
2011	123	17	1,64	2,5 / 0,78
2012	123	16	1,53	
2013	111	14		
2014				

Nos sources, pour aller plus loin

Etudes :

DUBÉCHOT, Patrick, FRONTEAU, Anne, et LE QUÉAU, Pierre. *La prison bouleverse la vie des familles de détenus*. CRÉDOC–Consommation et Modes de Vie, 2000, no 143.

Lien : <http://www.credoc.fr/pdf/4p/143.pdf>

CASSAN, Francine, HÉRAN, François, TOULEMON, Laurent, et al. *Étude de l'histoire familiale : l'édition 1999 de l'enquête Famille*. chapter, 2005, vol. 2, p. 29-44.

Lien : <http://www.epsilon.insee.fr/jspui/bitstream/1/8511/1/cs93e.pdf>

Sites internet :

Le site de l'observatoire international des prisons : www.oip.org

En particulier sur le travail : www.oip.org/index.php/publications-et-ressources/actualites/1209-travail-prison-2015

Le site du ministère de la justice : <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036>

En particulier :

www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/la-vie-en-detention-10039/la-formation-et-lenseignement-12000.html

www.justice.gouv.fr/include_htm/reforme_penale_chiffres_cles_plaquette.pdf

Les chiffres sur le suicide proviennent :

- de statistiques établies par le Ministère de la Santé : [État des lieux du suicide en France - Ministère de la santé](#) et [Suicides et tentatives de suicide en France. Etudes et résultats, Bulletin de la DREES, n° 488, Mai 2006](#), collectées ensuite par M. TOURNIER dans le [cadre de l'Observatoire de la privation de liberté et des sanctions et mesures appliquées dans la communauté](#) (OPALE).
- Du CépiDc, Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès, un des nombreux laboratoires de l'Inserm.

*Exemple de mise en forme du thème, interprétée par
une personne détenue au centre de détention de
Bapaume*



Groupe National de Concertation Prison

ANVP – Aumôneries CATHOLIQUE, PROTESTANTE, ET MUSULMANE – LA CIMADE - CROIX ROUGE FRANCAISE –
FARAPEJ – FNARS – GENEPI – SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE – UFRAMA

Les acteurs du GNCP

Le GNCP réunit, depuis bientôt dix ans, les représentants nationaux d'associations et des aumôneries de prison, afin d'échanger sur un certain nombre de préoccupations communes autour de l'univers carcéral. Fort de la diversité et de l'action de terrain de ses membres sur l'ensemble de la France, le GNCP approfondit et se positionne sur certains sujets d'actualité, dans le but de mener une action citoyenne commune relayée à l'échelon local par l'ensemble de ses réseaux.



ANVP (Association nationale des visiteurs de prison)

L'Association nationale des visiteurs de prison a pour but d'aider moralement et matériellement les personnes détenues et leurs familles pendant la période de détention, et d'aider les personnes détenues à réussir leur réinsertion sociale lors de leur libération. L'ANVP regroupe plus d'un millier de visiteurs de prison, citoyens qui accompagnent les personnes dans l'élaboration de leur projet de vie dès le début de leur incarcération. La rencontre hebdomadaire entre le visiteur et la personne incarcérée se déroule dans un lieu qui assure le caractère privé de l'entretien.

ANVP - 1 bis rue de Paradis - 75010 Paris / tél. 01 55 33 51 25 / fax 01 55 33 15 33 /
accueil@anvp.org / www.anvp.org

Aumôneries catholique, musulmane et protestante des prisons



Les aumôniers représentant les différentes religions sont présents dans l'ensemble des établissements pénitentiaires. Ils ont la possibilité de rencontrer individuellement tous ceux qui font appel à eux, dans leurs cellules, de célébrer des offices, et de proposer des rencontres de groupe autour de sujets religieux ou de la vie. Leurs activités sont régies par les articles D.439 à D.439-5 du code de procédure pénale.

Aumônerie catholique des prisons - 58 avenue de Breteuil 75007 Paris

Tél. 01 72 36 69 02/ aum-prisons@cef.fr - <http://prison.cef.fr>

Aumônerie Musulmane des Prisons - 61 rue Jeanne d'Arc - 59650 Villeneuve d'Ascq.

Tel/Fax: 03 20 47 68 00/ aumoneriemusulmanedesprisons@orange.fr <http://amdp.exprimetoi.net>

Aumônerie protestante des prisons - 47 rue de Clichy - 75311 Paris cedex 09

Tél. 01 44 53 47 09 / fax 01 45 26 35 58 - fpf-justice@protestants.org

Groupe National de Concertation Prison

ANVP – Aumôneries CATHOLIQUE, PROTESTANTE, ET MUSULMANE – LA CIMADE - CROIX ROUGE FRANCAISE – FARAJEJ – FNARS – GENEPI – SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE – UFRAMA

Croix-Rouge Française



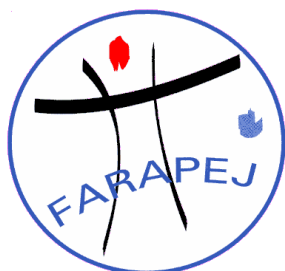
croix-rouge française

La Croix-Rouge française mobilise ses délégations locales en vue de l'amélioration des conditions de vie des personnes placées sous main de justice, en particulier des plus démunies, et au maintien de leurs liens familiaux.

Contribuant aux actions de préparation à la sortie mises en place dans les établissements pénitentiaires, les actions de la Croix-Rouge favorisent la réinsertion des personnes sortant de prison.

Croix-Rouge française – 98, rue Didot - 75694 Paris cedex 14 /
 tél. 01 44 43 12 68 / fax 01 44 43 12 37 / www.croix-rouge.fr

Fédération des Associations Réflexion-Action, Prison et Justice



Aider les détenus et leurs familles à vivre ce moment difficile de leur existence, ainsi qu'à faire respecter leurs droits, limiter les effets déstructurants de la prison, réfléchir sur le sens de la sanction pénale, tels sont les objectifs de la soixantaine d'associations réunies au sein de la FARAPEJ. 300 salariés et plus de 3000 bénévoles agissent principalement dans le domaine de l'accueil des familles en attente de parler et l'accompagnement ainsi que l'hébergement des sortants de prison, ce qui contribue à prévenir la récidive. En 2010, les associations de la FARAPEJ ont assuré près de 560000 accueils de familles et plus de 96 000 nuitées d'hébergement.

associations de la FARAPEJ ont assuré près de 560000 accueils de familles et plus de 96 000 nuitées d'hébergement.

Farapej – 22 rue Neuve des Boulets - 75011 Paris / tél. 01 55 25 23 75
farapej@farapej.fr / www.farapej.fr

FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale)



La FNARS fédère 850 associations ou organismes gérant 2 700 établissements et services dont 700 ont l'habilitation Aide sociale CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale). Les associations de la FNARS ont pour mission d'accueillir, d'héberger et de soutenir le projet d'insertion aussi bien des personnes en difficulté sociale, seules ou en famille, que des personnes placées sous main de justice. La FNARS s'est à l'origine fondée pour développer l'accueil et la prise en charge des personnes sortant de prison. Si les publics se sont diversifiés, la FNARS reste plus que jamais, à la fois dans sa politique et dans les faits, fidèle à sa mission d'origine.

FNARS - 76 rue du faubourg Saint-Denis - 75010 Paris / tél. : 01 48 01 82 00 / fax 01 47 70 27 02
fnars@fnars.org / <http://www.fnars.org>

Groupe National de Concertation Prison

ANVP – Aumôneries CATHOLIQUE, PROTESTANTE, ET MUSULMANE – LA CIMADE - CROIX ROUGE FRANCAISE –
 FARAPEJ – FNARS – GENEPI – SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE – UFRAMA

Genepi



Le Genepi est une association « Passe-Murailles ». Parce que la prison demeure une zone d'ombre pour la société, 1 200 étudiants de toute la France s'efforcent chaque année de créer des liens entre les personnes enfermées et le reste de la société. Pour ce faire, les membres de l'association interviennent chaque semaine en détention afin de permettre un temps d'échange à l'intérieur des murs. Le Genepi informe et sensibilise de surcroît l'opinion publique aux problématiques de l'univers carcéral. Enfin, l'ensemble des bénévoles mène une réflexion permanente sur les questions pénitentiaires et judiciaires.

GENEPI - 12 rue Charles Fourier - 75013 Paris / tél. : 01 45 88 37 00 / www.genepi.fr
president@genepi.fr/communication@genepi.fr/secetaire@genepi.fr/tresorier@genepi.fr

La CIMADE



La CIMADE est une association de solidarité active avec les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.

La Cimade - 64, rue Clisson - 75013 Paris
 Tél. : 01 40 18.60 50 - Fax : 01 45 55 92 36 - www.lacimade.org

Secours Catholique



Le département Prison-Justice du Secours Catholique réunit une centaine d'équipes prison, agissant partout en France en lien entre elles et avec un réseau généraliste de 65 000 bénévoles. Sa mission d'accompagnement en détention et à la sortie s'exprime par des soutiens matériels, financiers et de relations humaines, en cohérence avec les services sociaux. Il est présent dans plus de 100 commissions indigence (CPU). Il témoigne des actions auprès du public afin de mieux faire connaître la réalité carcérale et favoriser la réinsertion. Il accueille des personnes en alternative à l'incarcération et en aménagement de peine.

Secours catholique - 106 rue du Bac - 75341 Paris cedex 07 / tél. 01 45 49 73 00 / fax 01 45 49 94 50 /
dept.prisonjustice@secours-catholique.org / www.secours-catholique.fr

Groupe National de Concertation Prison

ANVP – Aumôneries CATHOLIQUE, PROTESTANTE, ET MUSULMANE – LA CIMADE - CROIX ROUGE FRANCAISE –
 FARAJEJ – FNARS – GENEPI – SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE – UFRAMA

UFRAMA (Union nationale des fédérations régionales des associations de maisons d'accueil de familles et proches de personnes incarcérées)



L'UFRAMA regroupe les fédérations régionales des Associations de maisons d'accueil de familles et proches de personnes détenues des différentes inter-régions pénitentiaires de France métropolitaine et d'outre-mer. Elle a pour objectifs de soutenir les associations de maisons d'accueil par des actions de formation, d'information et de conseil, ainsi que de prendre en compte les difficultés auxquels se trouvent confrontées les familles et proches de personnes détenues et de les faire connaître aux pouvoirs publics sous la forme de recommandations. 125 associations sont adhérentes à l'UFRAMA.

Union nationale des fédérations régionales des associations de maisons d'accueil de familles
et proches de personnes incarcérées - 8, passage Pont Amilion - 17100 Saintes
Tél / Fax : 05 46 92 11 89 - e-mail : uframa@wanadoo.fr / - <http://uframa.listoo.biz>

Groupe National de Concertation Prison

*ANVP – Aumôneries CATHOLIQUE, PROTESTANTE, ET MUSULMANE – LA CIMADE - CROIX ROUGE FRANCAISE –
FARAPEJ – FNARS – GENEPI – SECOURS CATHOLIQUE CARITAS FRANCE – UFRAMA*

Nos valeurs communes

Les actions de nos différentes associations s'inscrivent toutes dans une démarche éthique et universelle fondée sur les droits de l'Homme. Ceci implique concrètement :

- Reconnaître et respecter l'humanité de toute personne incarcérée : en aucun cas elle ne doit être réduite aux actes qu'elle a commis. La valeur de toute personne est toujours au-delà de ce qu'elle a pu faire.
- Croire que chacun, à la mesure de son histoire, a la possibilité de se réinsérer, de choisir de prendre sa vie en main. Croire, c'est-à-dire être prêt à s'engager pour atteindre cet objectif.
- Résister à toute forme de fatalisme, lequel pousse à regarder les échecs plutôt que les capacités à se projeter dans la vie.
- S'engager à ne faire aucune distinction entre les personnes, quelles que soient leurs origines ou les actes qu'elles ont pu poser.
- S'engager à ne faire aucun prosélytisme de quelque nature que ce soit.
- Résister à toute connivence avec le système en place qui consisterait à taire les dysfonctionnements évidents, et s'engager à en référer aux autorités concernées dans un esprit de dialogue et d'humanité.